

Fiche produit

Caractéristiques

XVBC8G6

Harmony XVBC - élément lumineux - flash 10J - bleu - 120Vca



Principales

Gamme de produit	Harmony XVB Universal
Type de produit ou équipement	Colonne de signalisation
Type de balise et de colonne de signalisation	Unité lumineuse
Type de signalisation	Flash
Diamètre de fixation	70 mm
Nom de composant	XVBC
Matière	Polycarbonate
Source lumineuse	Tube intégral de décharge flash, bleu
Type de lampe	Tube de décharge flash
[Us] tension d'alimentation	120 V CA
Energie du flash	10 J

Complémentaires

Variante de construction	Montage du client, jusqu'à 5 unités
Mode de raccordement	Borniers à vis-étrier, <= 1 x 1,5 mm ² avec embout
[Ui] tension assignée d'isolement	250 V se conformer à CEI 60947-1
Limite de tension nominale	0,85 à 1,1 Un se conformer à CEI 60947-5-1
Consommation électrique	< 290 mA CA
[Uimp] tension assignée de tenue aux chocs	4 kV se conformer à CEI 60947-1
Fréquence de clignotement	1 Hz
Largeur hors tout CAO	70 mm
Hauteur hors tout CAO	157 mm
Profondeur hors tout CAO	70 mm
Poids du produit	0,315 kg

Environnement

Certifications du produit	CCC[RETURN]EAC[RETURN]CSA C22-2 No 14[RETURN]JUL 508
Normes	CEI 60947-5-1
Traitement de protection	TC
Température ambiante de stockage	-40...70 °C
Classe de protection contre les chocs électriques	Classe I sur tube support se conformer à CEI 61140 Classe II sur unité de base se conformer à CEI 61140
Degré de protection IP	IP65 sur base de fixation XVBZ0. se conformer à CEI 60529 IP66 sur unité de base se conformer à CEI 60529
Tenue à l'environnement NEMA	Type 4X se conformer à UL (intérieur)

Durabilité de l'offre

Statut environnemental de l'offre	Produit Green Premium
Régulation REACH	Déclaration REACH
Directive RoHS UE	Conformité pro-active (Produit en dehors du scope légal RoHS UE)
Mercury free	Oui
RoHS exemption information	Oui

Régulation RoHS Chine	 Déclaration RoHS Pour La Chine
Profil environnemental	 Profil Environnemental Du Produit
Profil de circularité	Pas d'opérations particulières de recyclage requises
DEEE	Sur le marché de l'Union Européenne, le produit doit être mis au rebut selon un protocole spécifique de collecte des déchets et ne jamais être jeté dans une poubelle d'ordures ménagères.
